

Le Maire

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**du lundi 28 avril 2014 à 16h00
en la Salle des Conseils du Centre Administratif**

- - -

ORDRE DU JOUR

1	Application des articles L 2122-18 à 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - Délégations du Conseil au Maire.
2	Actes authentiques établis en la forme administrative.
3	Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil municipal et fixation des frais de représentations du Maire.
4	Autorisation donnée aux représentants de la Ville de Strasbourg au sein de diverses sociétés d'économie mixtes, établissements public, associations et organismes divers à se porter candidats aux fonctions de Président ou Vice-président et à percevoir une rémunération.
5	Désignation d'un correspondant défense.
6	Désignation de la commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.
7	Désignation des membres de la Commissions d'aménagement de la Ville de Strasbourg.
8	Désignation des membres de diverses commissions.
9	Désignations de représentants de la Ville au sein de diverses sociétés d'économies mixte.
10	Désignation des représentants de la Ville de Strasbourg au sein des sociétés, établissements publics, et organismes divers.
11	Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et Commission municipale d'aide sociale : fixation du nombre de membres et désignation.
12	Désignation des représentants de la Ville de Strasbourg au sein de divers établissements scolaires et d'accueil des établissements de la Petite Enfance.

Roland RIES

